

Se libérer de ses dettes afin d'épargner pour la retraite

Stéphane Rolland

stephane.rolland@tc.tc
@srolland_la

De lourdes dettes peuvent grandement hypothéquer votre avenir financier. C'est ce qu'a appris à ses dépens notre lectrice, qui a dû abandonner ses ambitions entrepreneuriales. En effet, l'entreprise qu'elle avait créée lorsqu'elle était à la mi-vingtaine est devenue un « gouffre financier ». Malgré un endettement de 70 000 \$, elle nourrit toujours l'espoir de prendre sa retraite à 55 ans et d'acheter une part du chalet de son conjoint. Ces rêves peuvent-ils devenir réalité ?

La situation

L'aventure entrepreneuriale de notre dame de 35 ans n'a duré que 4 ans, mais elle lui a laissé un souvenir encombrant. Près de six ans après avoir fermé boutique, la jeune professionnelle a toujours des dettes de 70 000 \$ à un taux d'intérêt moyen pondéré de 6,7 %. Malgré la précarité de ses finances, elle ne veut pas envisager la voie de la faillite.

La travailleuse autonome a toutefois peu de marge de manœuvre pour sortir de son gouffre financier. Ses revenus annuels nets pour 2017 sont estimés à 26 000 \$. Elle espère améliorer sa situation financière en devenant salariée. Elle estime être en mesure de gagner un salaire pouvant atteindre 55 000 \$.

Pendant ce temps, le soutien de son conjoint lui permet de garder la tête hors de l'eau. Ce dernier paie une bonne part des dépenses courantes, ce qui aide la dame à respecter les modalités actuelles de remboursement des différends prêts de 1 500 \$ au total chaque mois, ce qui autrement grugerait une grande part de ses revenus.

Cette situation précaire n'empêche pas madame d'avoir des objectifs financiers ambitieux. Lorsqu'elle aura remboursé ses dettes, elle aimerait trouver une façon de commencer à épargner afin de prendre sa retraite tôt, à l'âge de 55 ans. Elle aimerait également acheter la moitié du chalet de son conjoint, ce qui représente une dépense de 25 000 \$.

Remboursement des dettes

La première étape sera de rembourser ses dettes le plus efficacement possible

pour pouvoir rapidement consacrer ses efforts financiers à l'épargne-retraite, dit Karine Turcotte, de Gestion de portefeuille stratégique Medici. Les scénarios élaborés par la gestionnaire de portefeuille n'envisagent ni la faillite ni la proposition de consommateur. Si un jour vous étiez dans une telle situation, un syndicat de faillite pourrait toutefois vous proposer d'autres solutions vous permettant de vous libérer plus vite de vos dettes, souligne-t-elle.

Si elle parvient à obtenir un meilleur emploi, notre lectrice devrait être en mesure de rembourser ses dettes sur un horizon de cinq ans, juge M^{me} Turcotte. Dans la mesure du possible, les dettes avec les taux d'intérêt les plus élevés devraient être priorisées. Même si notre dame pourrait ne pas satisfaire aux exigences des banques pour obtenir une consolidation de dettes, l'experte lui suggère de faire des démarches auprès d'institutions financières pour voir si c'est possible.

L'épargne-retraite

L'étape suivante sera d'accumuler de l'épargne. Si la jeune professionnelle parvient à se trouver un emploi avec un salaire de 55 000 \$ (pour un revenu net d'environ 40 000 \$), M^{me} Turcotte évalue son potentiel d'épargne à 8 668 \$ par année. Il faudrait environ deux ans pour se constituer un fonds d'urgence, et l'épargne-retraite pourrait commencer par la suite.

Dans les conditions actuelles, M^{me} Turcotte croit que l'objectif d'une retraite à 55 ans est « difficile à atteindre ». Une telle décision amputerait les prestations du Régime de rentes du Québec (RRQ) et exercerait une pression importante sur le portefeuille, précise-t-elle. Par contre, la retraite à 65 ans demeure possible, malgré les contraintes financières. C'est conditionnel au soutien du conjoint, à l'épargne dès le remboursement total des dettes et au maintien d'un coût de vie modeste.

Avec son potentiel d'épargne, notre lectrice serait en mesure d'accumuler un capital de 314 000 \$ à

la retraite, dit M^{me} Turcotte. Cela lui permettrait d'obtenir un revenu de retraite de 29 600 \$ par année en dollars d'aujourd'hui, en incluant les programmes gouvernementaux, ce qui représenterait 73 % des revenus nets de 40 000 \$ qu'obtiendrait la salariée. Le rendement à la phase d'accumulation est estimé à 7 % par année, basé sur une répartition d'actifs à 100 % actions. « Ce choix doit bien entendu convenir au seuil de tolérance au risque de la lectrice au

moment du début de l'épargne, et c'est seulement une solution si les sommes sont destinées à l'épargne-retraite pour un horizon de placement à long terme », précise M^{me} Turcotte.

Les sommes épargnées devraient être mises en priorité dans un compte d'épargne libre d'impôt (CELI) plutôt que dans un régime enregistré d'épargne-retraite (REER). Même s'il n'y a pas de certitudes, car le moment du départ à la retraite est éloigné, le CELI laisse la

possibilité d'obtenir le Supplément de revenu garanti du gouvernement fédéral, bien que les revenus du conjoint puissent faire en sorte que notre lectrice n'ait pas accès à ce programme.

Pour ce qui est du chalet, M^{me} Turcotte ne recommande pas à la jeune professionnelle d'en acheter une part. Un endettement hypothécaire grugerait une partie des sommes qui pourraient être consacrées à l'épargne-retraite, juge-t-elle. ☐

EXPERTE INVITÉE



Karine Turcotte, gestionnaire de portefeuille et associée au cabinet Medici